

BAREME DES HONORAIRES AU 01 AVRIL 2019

TRANSACTIONS		GERANCE	
<i>Honoraires de négociation à la charge de l'acquéreur.</i>			
<i>Montants TTC (TVA à 20%) calculés sur le prix Net Vendeur</i>			
De 0 € à 30 000 €	3 000 €	Gestion courante	6,00 %
De 30 001 € à 140 000 €	6,50 %	Garantie des loyers impayés (assurance)	2,50 %
De 140 001 € à 230 000 €	5,00 %	Frais dossier contentieux	90 € TTC
A partir de 230 001 €	4,00 %	Honoraires divers	150 € TTC
<i>Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives. Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.</i>			
LOCATIONS		AUTRES PRESTATIONS	
Locaux d'habitation et locaux mixtes	7,50% TTC du loyer annuel pour chacune des parties	Autres actes (avenant au bail, ...)	200 € TTC
Locaux commerciaux et professionnels	25 % TTC du loyer annuel	Vacation	100 € TTC
Etat des lieux (seul) – Loi Alur	3€ TTC du m2	Responsable TRACFIN	Fabienne GUERINEAU